



ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ

APPRENDRE UN MÉTIER
OBTENIR UN DIPLÔME !

L'éducateur spécialisé concourt à l'éducation d'enfants et d'adolescents ou au soutien d'adultes présentant un handicap, des troubles du comportement ou qui ont des difficultés d'insertion.

Par le soutien qu'il apporte et par les projets qu'il élabore, il aide les personnes en difficulté à

restaurer ou à préserver leur autonomie, à développer leurs capacités de socialisation, d'intégration et d'insertion. Il favorise également les actions de prévention.

Son intervention se situe aussi bien dans le champ du handicap, de la protection de l'enfance, de l'insertion sociale et professionnelle, de la prévention spécialisée. Il est également de plus en plus appelé à intervenir dans le cadre de projets de développement local.

Camille, 28 ans,
éducatrice spécialisée



Dans cet Institut Médico-Éducatif qui accueille 50 enfants déficients légers ou moyens, les journées des enfants sont partagées entre des temps avec des éducateurs spécialisés, des enseignants spécialisés, des orthophonistes et une psychomotricienne, selon leurs besoins. En tant qu'éducatrice spécialisée, mon rôle est de leur proposer des activités, en accord avec leurs intérêts et leurs possibilités. Je suis plus particulièrement en charge d'un groupe de six enfants, âgés entre 12 et 14 ans. Les jeunes dont je m'occupe sont en majorité trisomiques, mais elle prévient d'emblée : « l'important ce n'est pas la pathologie, c'est de prendre en compte l'enfant, sa maturité, l'évolution de son projet de vie, et ses difficultés cognitives. »

QUELS EMPLOYEURS ?

Les domaines de l'action sociale ou médico-sociale. Leurs compétences sont sollicitées en milieu ouvert : club de prévention, action éducative en milieu ouvert, aide sociale à l'enfance ; et en établissements : foyers d'hébergement, centres sociaux, services de pédopsychiatrie, services d'aide par le travail, instituts médico-éducatifs, centres d'hébergement et de réinsertion sociale...



LES CONDITIONS D'ACCÈS AU DIPLÔME PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE

- Être titulaire du BAC, DAEU, ou titre admis en dispense du BAC.
- Ou être titulaire du DE AMP ou DE AVS et justifier de 5 années dans l'emploi correspondant.

ET

- Par la voie des sélections des voies directes dans un centre de formation partenaire du CFA ou adhérent au réseau UNAFORIS.
- Ou par des épreuves de sélection écrites et orales organisées par le CFA après la signature d'un contrat d'apprentissage.

LE CONTENU DE LA FORMATION

4 Domaines de formation

- DF1** : Accueil social et éducatif spécialisé.
- DF2** : Conception et conduite de projet éducatif spécialisé.
- DF3** : Communication professionnelle en travail social.
- DF4** : Implications dans les dynamiques institutionnelles .

1450h

D'ENSEIGNEMENT THÉORIQUE
RÉPARTIES SUR 3 ANS

Planning de l'alternance* (sur 36 mois)

1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
30 semaines chez l'employeur	30 semaines chez l'employeur	39 semaines chez l'employeur
14 semaines de formation théorique	14 semaines de formation théorique	13 semaines de formation théorique
8 semaines de stage hors employeur	8 semaines de stage hors employeur	

* répartition donnée à titre indicatif

Taux de Réussite 2017
92%

LES MODALITÉS DE CERTIFICATION

Chacun des 4 domaines est validé par une épreuve en centre d'examen et en contrôle continu.

- DC1** : Présentation et soutenance d'un mémoire de positionnement professionnel.
- DC2** : Oral sur la démarche éducative à partir de 3 travaux à finalité éducative.
- DC3** : Épreuve écrite de communication professionnelle.
- DC4** : Épreuve écrite de note de synthèse.

Un domaine est validé lorsque le candidat obtient une note au moins égale à 10/20 pour ce domaine. L'ensemble du diplôme doit être validé dans une période de 5 ans à compter de la date de notification de la validation du 1^{er} DC.